

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit et histoire de l'art

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit et histoire de l'art* de l'Université Lumière - Lyon 2 est rattachée à la Faculté de Droit à Lyon. La licence a été ouverte à la rentrée 2011. L'objectif a été de créer une licence bi-disciplinaire en vue d'offrir aux étudiants souhaitant travailler dans le domaine de l'art un socle de connaissances fondamentales en droit et en histoire de l'art. La formation est organisée sur trois ans (six semestres). La très grande majorité des matières enseignées relèvent d'un tronc commun. Le choix entre plusieurs matières optionnelles n'est possible qu'aux cinquième et sixième semestres. La licence est ouverte au titre de la formation initiale. Rien n'est prévu pour accueillir des étudiants en formation continue. A l'issue de la formation, les étudiants peuvent poursuivre leurs études en masters de Droit ou d'Histoire de l'art ou bien encore dans des masters plus spécialisés et axés sur le patrimoine culturel ou la médiation culturelle.

Avis du comité d'experts

La licence *Droit et histoire de l'art* est en adéquation avec son objectif de fournir une formation bi-disciplinaire en droit et en histoire de l'art. Les étudiants acquièrent les connaissances générales qui sont délivrées habituellement dans les cursus de licences de droit et d'histoire de l'art. La formation permet en outre une spécialisation progressive sous la forme d'enseignements de droit de l'art (droit de la propriété artistique, droit du marché de l'art, droit du mécénat et des fondations, droit administratif de l'art).

La licence est organisée sur 6 semestres correspondant à 12 unités d'enseignement (UE). Les deux premiers semestres (la première année de la licence) sont constitués d'une « UE majeure droit » et d'une « UE mineure histoire de l'art et archéologie ». Les semestres suivants (les deuxième et troisième années de la licence) sont composés d'une « UE majeure droit et histoire de l'art » et d'une « UE complémentaire droit et histoire de l'art ». Au premier semestre, l'UE mineure représente autant de crédits ECTS (*European Credit Transfer System* ou Crédits européens) que l'UE majeure (soit 10 ECTS). Pour chacun des semestres suivants, l'UE majeure est assortie de 15 ECTS et l'UE mineure ou complémentaire de 9 ECTS. Cette architecture manque de clarté, d'autant qu'au cinquième semestre, l'UE complémentaire représente un volume plus important (147 heures) que l'UE majeure (126 heures). Par ailleurs, chacune des UE réunit, à partir du troisième semestre, le droit et l'histoire de l'art, ce qui ne favorise pas la lisibilité des enseignements. La formation prévoit enfin une unité d'enseignement transversale constituée de cours de langue et d'un enseignement d'ouverture aux technologies de l'information et de la communication et assortie de 10 ECTS au premier et au deuxième semestre, et de 6 ECTS pour chacun des semestres suivants.

Ce type de formation n'existe qu'à Paris et à Brest. C'est la seule dans la région lyonnaise. Elle ouvre aux étudiants la possibilité de poursuivre en masters de Droit ou d'Histoire de l'art ou bien encore d'accéder à des masters plus spécialisés et axés sur le droit de l'art. Implantée à Lyon, la formation pourrait bénéficier d'un environnement socio-économique favorable si des partenariats étaient noués avec le monde professionnel, ce qui n'est pas encore le cas.

L'équipe pédagogique est composée essentiellement d'enseignants-chercheurs (8 professeurs et 14 maîtres de conférences), la plupart en droit (les autres étant historiens de l'art). Un seul professionnel intervient dans la licence : un avocat qui enseigne le droit du mécénat et des fondations, en conformité avec son profil professionnel. L'ancrage professionnel est donc limité, ce qui est regrettable au regard des objectifs professionnels de la formation. Le pilotage de la formation est assuré par le responsable pédagogique (maître de conférences en droit public) assisté d'une équipe pédagogique. Cette équipe se réunit deux fois par an (en dehors de la présence des étudiants).

Depuis sa création en 2011, la licence *Droit et histoire de l'art* a vu ses effectifs augmenter légèrement en première année de licence (51 étudiants en 2011, 64 en 2012 et 70 en 2013). En revanche, les effectifs de deuxième année (L2) et de troisième année (L3) restent faibles (2012 et 2013 : 23 en L2 ; 15 en L3 en 2012 et 18 en 2013). Si les étudiants de Rhône-Alpes sont majoritaires, la formation attire également des étudiants extérieurs à la région (plus de la moitié en 2011 et plus d'un tiers en 2013). En revanche, la formation ne prévoit aucune ouverture à la formation continue alors qu'un public existe sans doute. Les taux de réussite sont satisfaisants (en 2012 : 62,5 % en L1, 65, 2 % en L2 et 73,3 % en L3). Aucune information n'est donnée sur la poursuite d'études et sur le devenir professionnel des diplômés. En dépit du caractère récent de la formation, quelques informations sur ce point auraient été appréciées.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le dossier ne permet pas d'apprécier la place de la recherche dans la formation des étudiants et les liens avec les laboratoires de recherche, ce que l'on peut regretter.
Place de la professionnalisation	La place accordée à la professionnalisation est limitée. La formation n'implique pas les acteurs professionnels (en dehors d'un avocat qui enseigne une matière optionnelle). Le dossier ne mentionne en outre aucun dispositif précis susceptible d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel. La réflexion sur les métiers y est enfin beaucoup trop vague et les débouchés professionnels devraient être définis plus clairement et précisément.
Place des projets et stages	Les stages relèvent uniquement d'initiatives individuelles des étudiants (en 2012/2013 : 2 sur 70 étudiants en L1, 5 sur 23 en L2 et 6 sur 18 en L3). Ils ne font pas partie de la formation. L'accompagnement par des enseignants-chercheurs est donc à la discrétion de l'étudiant ou/et de l'enseignant. C'est regrettable au regard des objectifs professionnels de la formation.
Place de l'international	Aucune information sur la place de l'international n'est fournie dans le dossier. On le déplore d'autant plus que la formation prétend initier au marché de l'art.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement ne vise que le public de la formation initiale. Rien n'est prévu pour accueillir des étudiants en formation continue et la rubrique "démarche de validation des acquis de l'expérience" n'est pas renseignée. Cela est regrettable. De même, aucune information n'est donnée dans le dossier sur les dispositifs d'aides à la réussite et les éventuelles passerelles avec d'autres diplômes.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation a lieu en présentiel. Le dossier ne fournit aucune indication sur d'éventuels aménagements prenant en compte les contraintes particulières des étudiants (activité salariée, handicap, ...). La formation aux techniques de l'information et de la communication fait l'objet d'un enseignement transversal au même titre que l'enseignement d'une langue étrangère (l'ensemble représentant un volume horaire de 21 heures par semestre). Au regard des perspectives professionnelles de la licence, l'enseignement de la langue étrangère pourrait se voir accorder une place plus importante.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation (contrôle continu/ examen terminal) sont classiques et adaptées aux compétences attendues. Le jury d'examen reflète en outre la double dimension du diplôme. Les effectifs réduits en L3 permettraient de faire une place plus grande aux épreuves orales. La répartition des crédits européens (ECTS) aurait mérité plus d'explications. On ne voit pas très bien la logique qui la guide.

Suivi de l'acquisition des compétences	Le rapport de présentation ne fournit aucune indication sur le suivi de l'acquisition des compétences. Le supplément au diplôme (ADD) est par ailleurs sommaire.
Suivi des diplômés	Aucune indication n'est fournie sur le suivi des diplômés, la formation étant trop récente. Le rapport de présentation mentionne toutefois un questionnaire auquel ont répondu certains étudiants mais les résultats n'en sont pas fournis.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement. Le rapport de présentation évoque seulement des réunions mensuelles entre le responsable pédagogique de la formation et les étudiants au cours desquelles ceux-ci font part de leurs demandes particulières. Une réponse leur est faite lors de la réunion suivante. Il est dommage que le dossier ne fournisse pas plus de précisions sur l'autoévaluation de la formation et sur les améliorations qui ont été apportées pour répondre aux demandes des étudiants.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Le caractère bi-disciplinaire de la licence permet aux étudiants d'acquérir une formation satisfaisante en droit et en histoire de l'art.
- Le recrutement d'étudiants extérieurs à la région laisse penser que la formation répond à des attentes réelles.

Points faibles :

- La formation n'est pas suffisamment ancrée dans le contexte socio-économique de la région et la professionnalisation est insuffisante (manque d'implication des professionnels dans la formation, accompagnement insuffisant pendant le stage).
- La place de l'international est insuffisante.
- L'organisation des unités d'enseignement et la répartition des crédits européens manquent de lisibilité.
- Le dossier présenté est lacunaire sur de nombreux points, notamment sur les débouchés professionnels.

Conclusions :

La licence *Droit et histoire de l'art* est une formation originale, de par son caractère bi-disciplinaire, qui se justifie au regard de l'offre de formation à l'échelle nationale. Pour améliorer la formation, une réflexion devrait être engagée au sein de l'équipe pédagogique sur la place de la professionnalisation et de l'international et sur un éventuel accès en formation continue.

Le dossier présenté ne permet pas de se faire une opinion complète de la formation. Certains points gagneraient à être précisés.

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D'ÉVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Licence) : Droit et histoire de l'art

Nous remercions le rapporteur pour la qualité de son analyse et de son évaluation. Elle donne sens au soin que les collègues ont pris à composer le dossier d'évaluation ; les appréciations positives ont ainsi été perçues comme la reconnaissance de leur investissement. Les réserves et questions énoncées rejoignent bien souvent nos propres doutes et interrogations ; elles n'ont jamais été perçues comme infondées. Malgré cela, nous souhaitons apporter trois séries de précisions.

Nous avons commencé à remédier à certaines critiques ; ainsi la faiblesse de la dimension internationale de la formation devrait disparaître puisque la refonte de la maquette a permis l'introduction du droit international de l'art et du patrimoine culturel. Ces aspects seront donc étudiés d'un point de vue disciplinaire. Les étudiants peuvent par ailleurs profiter de nos accords internationaux pour envisager une mobilité leur permettant de renforcer leur double spécialisation.

Concernant le manque de professionnels, force est de constater qu'il nous est difficile de faire plus en licence. Les professionnels interviennent bien davantage dans les formations de deuxième année de master mais les exigences pédagogiques spécifiques de la licence réduisent mécaniquement la part potentielle des professionnels.

Enfin, concernant le suivi des stages, l'Université dispose d'une mission « stage » très efficace tandis que les étudiants mobilisent souvent leurs propres réseaux (on doit relever que nombre d'entre eux sont déjà bien impliqués et se construisent ce réseau dès la licence). Au-delà de ça, la création d'un espace (dont le périmètre est encore à définir précisément) d'anciens étudiants pouvant une plus grande solidarité entre générations (comme il en existe pour de nombreux M2). À ce propos, cette année, les étudiants de L1 ont créé une association « Galerie 0 » qui a pour vocation de faire connaître et d'encourager l'art contemporain au sein de notre établissement. Plusieurs enseignants-chercheurs se sont ainsi fortement investis auprès des étudiants (notamment dans l'organisation de journées d'études).

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

